

Document de Cadrage du Plan Pluriannuel du Développement Humain (PPDH)

Référentiel pour l'élaboration du PPDH

المباكمة الوضية للتنمية البشيية المنادية البشيية

Table des matières

PREAMBULE 2
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF : FONDE SUR DES BASES DE DONNEES MULTISECTORIELLES,
FIABLES ET PERTINENTES ET LIEES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN4
PLATEFORME D'AIDE A LA DECISION : OUTIL SIMPLIFIE D'AIDE A LA PRIORISATION DES
BESOINS IDENTIFIES PAR LE DIAGNOSTIC6
PPDH: ELABORATION D'UN DOCUMENT CONTRACTUEL DE PLANIFICATION
STRATEGIQUE TRIENNALE12
CADRAGE BUDGETAIRE16
ANNEXE : INVENTAIRE DES DIMENSIONS, PROBLEMATIQUES ET EREINS

PREAMBULE

La loi organique n° 130-131 relative à la loi de finances (LOF) prévoit notamment, dans son article 5, la nécessité pour chaque ordonnateur de disposer d'une programmation triennale actualisée, chaque année, en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays. Les dispositions relatives à la programmation budgétaire pluriannuelle sont entrées en vigueur dès le 1er janvier 2019.

Cette modalité constitue une étape fondamentale dans l'approfondissement de la logique de modernisation de la gestion publique axée dorénavant sur les résultats et la performance, au lieu de la logique des moyens qui a prévalu jusqu'à l'entrée en vigueur de cette disposition.

Dans ce sillage, les logiques de fonctionnement de la phase III de l'INDH lancée le 19 septembre 2018 par **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste**, doivent s'inscrire dans ce nouveau cadre de management moderne des affaires publiques.

A ce titre, la programmation budgétaire triennale glissante doit privilégier la fixation des priorités pour chacun des programmes de l'INDH, tout en veillant au niveau de chaque territoire à la mise en cohérence des actions des différents acteurs intervenant dans la déclinaison des politiques sociales et de promotion du capital humain.

L'objectif étant de disposer d'une meilleure visibilité dans la gestion des programmes INDH et leur articulation avec les programmes des autres pouvoirs publics (État, Collectivités territoriales, Établissements publics, etc.)

Le présent document de cadrage se veut ainsi un référentiel qui servira de base pour guider les responsables au niveau des Préfectures & Provinces du Royaume et leur fournir un document d'appui pour planifier et préparer leurs programmations budgétaires triennales, de manière coordonnée et concertée avec toutes les parties prenantes.

A l'effet de mettre en place cette programmation, la planification triennale révèle ici toute sa richesse pour réorienter les actions de l'INDH III vers plus de soft au lieu du hard et autant que peut se faire vers les aspects immatériels du Développement Humain.

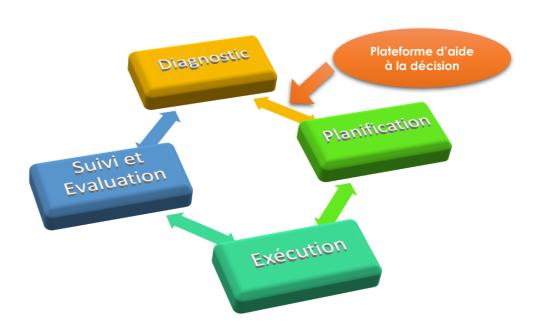
Le Plan Pluriannuel de Développement Humain (PPDH) est le document qui va formaliser la planification en question au niveau de chaque

Dahir n°1-15-62 du 2 juin 2015 portant promulgation de la loi organique n° 130-13 relative à la loi des finances.

Préfecture/Province. En tant qu'outil de planification stratégique, il est construit sur la base d'un diagnostic lui permettant de disposer de données, fiables et pertinentes, collectées au niveau du périmètre géographique des comités locaux de développement humain (CLDH).

Sans perdre de vue, le Diagnostic et le PPDH sont des maillons essentiels et complémentaires de ce processus de planification globale tel qu'illustré par le schéma ci-contre :

Processus de planification globale



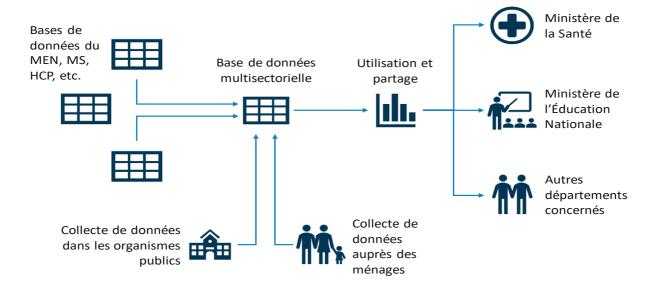
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF: FONDE SUR DES BASES DE DONNEES MULTISECTORIELLES, FIABLES ET PERTINENTES ET LIEES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le diagnostic participatif est un dispositif de collecte de données sur l'ensemble du territoire qui fournit un ensemble d'indicateurs d'intérêts liés au développement humain (soit une matrice d'environ 490 indicateurs pour tous les programmes de l'INDH) et qui permettent d'évaluer la situation actuelle ainsi que les besoins en matière de développement humain au niveau de chaque CLDH relevant des Préfectures & Provinces du Royaume.

Ainsi, les indicateurs d'intérêt ventilés par programmes comme suit sont nécessaires à la prise de décision pour une meilleure planification à travers le suivi des indicateurs du développement humain, l'identification de besoins prioritaires du territoire ciblé et le suivi de leur évolution et progrès.

Programmes	Types	Nombre d'indicateurs d'intérêts
Programme 1		34
	Type 1	21
	Type 2	D
	Type 3	13
Programme 2		43
	Type 1	26
	Type 2	2
	Type 3	15
Programme 3	·	82
	Type 1	46
	Type 2	3
	Type 3	33
Programme 4		332
	Type 1	201
	Type 2	53
	Type 3	78
Total		491

Pour atteindre l'objectif assigné au diagnostic, une base de données multisectorielle, riche et adaptée aux politiques de développement humain, illustrée par le schéma ci-dessous, est en cours de parachèvement en commun accord avec les partenaires institutionnels et d'autres acteurs, dont notamment : les départements de l'Éducation et de la Santé, dans une première phase, et sera élargie aux autres départements et organismes concernés par les secteurs sociaux (Ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille, Entraide nationale, etc.).



Force est de souligner que les données à collecter lors de ce diagnostic sont de trois catégories comme détaillé ci-après :

- Type 1: données liées au recensement de l'offre disponible en matière de services et équipements publics dont la majorité des indicateurs sont détenues par les départements ministériels et leurs démembrements ainsi que notre partenaire associatif (Targa-Aide);
- Type 2 : données liées au recensement systématique de la demande en matière de développement Humain à collecter auprès des ménages via des enquêtesménages;
- Type 3: données liées à l'identification des freins au Développement Humain à collecter auprès des ménages via des enquêtes et sondage par le bais d'échantillons représentatifs

Il convient de noter que les modalités pratiques de déroulement du diagnostic, une fois finalisées, feront l'objet d'un document spécifique complémentaire qui sera communiqué dès sa finalisation.

PLATEFORME D'AIDE A LA DECISION : OUTIL SIMPLIFIE D'AIDE A LA PRIORISATION DES BESOINS IDENTIFIES PAR LE DIAGNOSTIC

Les données collectées durant le diagnostic participatif seront ainsi exploitées pour informer la prise décision quant aux projets à inscrire aux différents PPDH des Préfectures et Provinces du Royaume. En effet, la CN-INDH coordonne la remontée ou la collecte des données et les consolide dans une base de données multisectorielle couvrant l'ensemble des programmes de la Phase III de l'INDH. Lesquelles données seront issues de deux sources principales : soit de sources existantes (Base de données des départements ministériels, SIG Targa-Aide, etc.) et mises à disposition de l'INDH au titre de l'année 2020 ; soit à l'issue de nouvelles enquêtes à dérouler par des prestataires compétents et spécialisés au titre de l'année 2021.

Dans ce contexte, la plateforme d'aide à la décision a été pensée comme la clé de voûte de ce cycle de planification. Elle permet de :

- Identifier les besoins prioritaires d'un territoire d'intérêt en matière de développement humain ;
- Explorer les moyens actuellement mis en œuvre pour répondre aux besoins identifiés ;
- Comparer les indicateurs de développement humain en les regroupant par programmes, thématiques, dimensions et en les mettant en perspective entre les différentes entités géographiques;
- Suggérer les axes sur lesquels les projets des PPDH doivent allouer leurs ressources et mettre en œuvre des projets.

LA PLATEFORME : UN TABLEAU DE BORD QUI FACILITE LA PRISE DE DECISION AU NIVEAU DES TERRITOIRES

La CN-INDH est en phase finale de déploiement de cette plateforme d'aide à la décision pour fournir aux responsables territoriaux (Gouverneurs, DAS, présidents CLDH, CR-INDH, etc.) les informations relatives aux indicateurs pertinents pour la planification et la prise de décision pour les PPDH.

Elle centralise les données disponibles et pertinentes à l'échelle du territoire et facilite leur utilisation pour la prise de décision en créant des classements et des visualisations permettant à l'utilisateur d'explorer différents aspects du développement humain.

Dans la barre latérale, vous pouvez sélectionner le territoire (région, province ou cercle) que vous souhaitez consulter puis choisir selon quel groupe visualiser les données : par programme, par dimension ou par catégorie². Ensuite, vous

_

² Les catégories sont des regroupements d'indicateurs sur des thèmes similaires. Ils diffèrent de la dimension en ce qu'ils sont généralement plus granulaires. Ils sont également généralement plus proches des indicateurs sur le plan conceptuel, car les catégories ont été élaborées de manière ascendante, en utilisant les indicateurs comme guide, alors que la dimension a été développée de manière descendante, en utilisant la stratégie de mise en œuvre de l'INDH comme guide. Les deux groupements sont utiles à la décision et les utilisateurs doivent consulter les indicateurs sous ces deux angles.

pouvez choisir un sous-groupe qui vous permettra d'analyser plus en détails les éléments constitutifs de ces groupes, de les comparer via des graphiques, à un niveau national, régional, provincial, ou au niveau du cercle.



Cette plateforme est structurée en deux parties distinctes :

- 1) Identification des besoins : dans un premier temps, l'utilisateur identifie les besoins d'un territoire d'intérêt en consultant des indicateurs pertinents.
- 2) Moyens mis en œuvre : dans un second temps, l'outil donne à l'utilisateur des informations sur les moyens mis en œuvre pour répondre à ce besoin dans le territoire d'intérêt.

Etape 1: Identification des besoins

Dans un premier temps, les acteurs peuvent identifier de façon claire et rigoureuse les besoins de leurs territoires. Après avoir sélectionné un groupe (Programme, Dimension, Catégorie), un classement est alors établi dans le tableau (voir capture d'écran ci-dessus) et permet d'identifier le groupe pour lequel le territoire d'intérêt (région, province, cercle) dispose de la moins bonne performance. En procédant ainsi, le territoire peut aisément voir le domaine dans lequel il est le moins performant et l'explorer plus dans le détail.

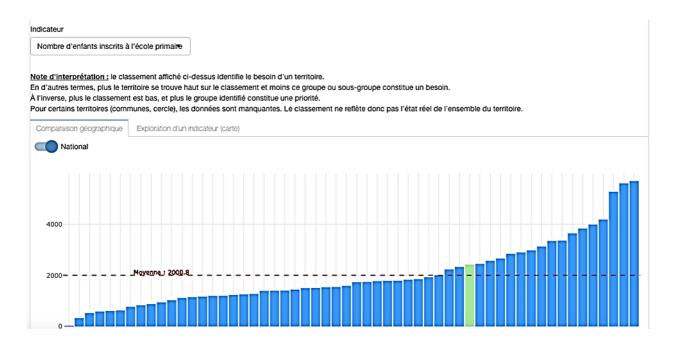


Pour ce faire, il est possible de choisir un sous-groupe (par exemple un programme en particulier, ou encore une dimension ou une catégorie particulière). Un second tableau présentera alors le classement ainsi que la valeur du territoire d'intérêt pour l'ensemble des indicateurs constitutifs de ce sous-groupe. Cela permet de comprendre plus spécifiquement la situation du développement humain pour une thématique donnée.

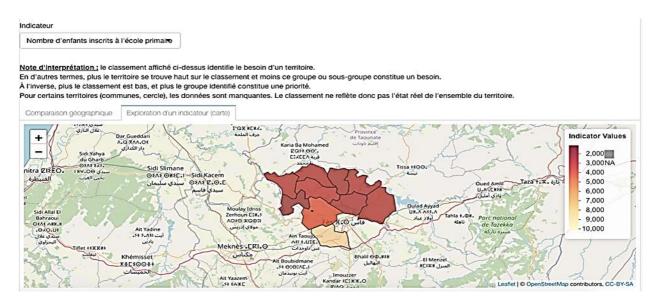
Après avoir identifié le groupe pour lequel le besoin est le plus important et avoir compris les dynamiques de ce besoin en analysant les indicateurs qui le compose, les utilisateurs peuvent recourir à deux types de visualisation supplémentaires dans leurs arbitrages.

Tout d'abord, ils peuvent visualiser des **graphiques comparatifs** qui permettent, pour un indicateur donné, de comparer la performance d'un territoire d'intérêt avec celle d'autres territoires (par exemple, les cercles au sein de la même province) ou bien au niveau national.





Si l'indicateur indiqué et la thématique identifiés se révèlent être des besoins prioritaires, il est alors important de comprendre comment ce besoin est réparti sur le territoire. Pour comprendre cela, une **carte interactive** permet de visualiser un indicateur au niveau des communes. Cette visualisation prépare à la proposition de projet et à la priorisation territoriale.

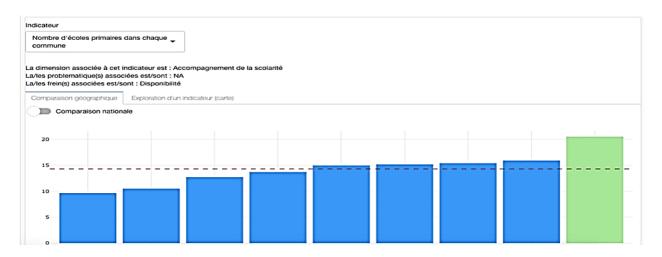


Etape 2: Moyens mis en œuvre

Dans un second temps, c'est-à-dire une fois que les besoins ont été identifiés, l'utilisateur peut consulter le second onglet intitulé « Moyens mis en œuvre ». Cet onglet invite l'utilisateur au même chemin d'exploration, mais concernant les moyens déployés pour répondre aux besoins.

En choisissant le sous-groupe qui a été identifié comme prioritaire dans les besoins (un programme, une dimension ou une catégorie en particulier), l'utilisateur peut prendre connaissance de l'état des moyens mis en œuvre dans ce sous-groupe. Similairement au premier onglet, il est possible d'analyser plus

précisément les indicateurs individuellement en les visualisant à travers des graphiques et cartes interactives. En outre, chaque indicateur étant lié à une dimension, des problématiques et des freins, la plateforme guide l'utilisateur pour lui suggérer les éléments conceptuels sur lesquels les projets PPDH devraient se concentrer.



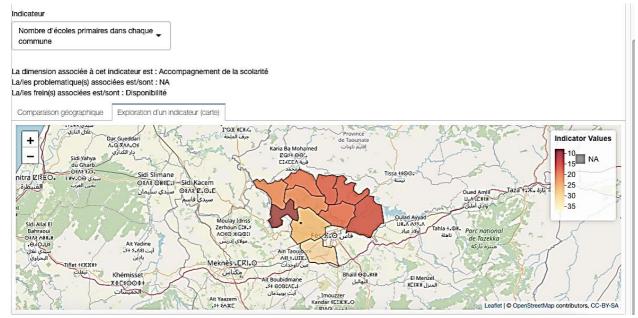
Tableaux et classements

Les tableaux et classements proposés par la plateforme donnent une indication sur les besoins et champs d'actions prioritaires pour chaque territoire, tout en laissant le soin à l'utilisateur d'interpréter les données de manière croisée et de définir les priorités du territoire.

Comment le classement d'un territoire est-il calculé?

Le classement d'un territoire est calculé pour chaque indicateur et par rapport à tous les autres territoires du même niveau géographique. Par exemple, si un cercle est classé 30e pour un indicateur n°1, cela signifie qu'il est 30e (pour cet indicateur seulement) par rapport à tous les autres cercles du Royaume. Si le même cercle est classé 40e sur un deuxième indicateur (n°2), dans un programme, une dimension ou une catégorie, cela signifie qu'en moyenne, pour tous les indicateurs (dans cet exemple, 2 indicateurs seulement) de ce programme, de cette catégorie ou de cette dimension, il arrive en 35e place par rapport à tous les autres cercles à l'échelle nationale.

Note: Les données utilisées dans cette plateforme sont issues d'une première itération du diagnostic participatif de l'INDH et sont donc parfois incomplètes. Aussi, pour certaines thématiques, les données ne sont pas encore disponibles pour tous les niveaux d'agrégation ou territoires.



C'est ainsi sur la base des indicateurs et des performances listées dans la plateforme d'aide à la décision que les responsables territoriaux puissent initier les actions suivantes :

- Prioriser les besoins au niveau du territoire de chaque préfecture/province pour répondre et satisfaire les déficits en matière du développement enregistré et explicité par la plateforme d'aide à la prise de décision;
- Formuler et valider les propositions émanant des CLDH en prenant en compte les priorités arrêtées.
- Elaborer le PPDH conformément aux orientations objet de la partie suivante et procéder à la saisie des projets le constituant au niveau du système d'information, en associant systématiquement les projets proposés avec une dimension, une problématique et un frein précis tel qu'illustré cidessous:



PPDH: ELABORATION D'UN DOCUMENT CONTRACTUEL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE TRIENNALE

Le PPDH est l'instrument qui permettra de structurer la réponse aux besoins pré-identifiés et priorisés lors du diagnostic et la plateforme d'aide à la décision. Afin d'expliciter la liaison entre les besoins et les projets planifiés, le PPDH identifie, pour chaque projet l'indicateur de développement ciblé.

Ce mécanisme sert deux objectifs complémentaires permettant :

- aux Comités Provinciaux de Développement Humain (CPDH) et aux Divisions de l'Action Sociale (DAS) d'identifier les besoins prioritaires dans leur province, tout en s'assurant que les projets proposés par les Comités Locaux de Développement Humain (CLDH) apportent des réponses appropriées aux besoins identifiés.
- aux Comités Régionaux de Développement Humain (CRDH) et à la Coordination Nationale de l'INDH (CN-INDH) de s'assurer que l'allocation des fonds délégués aux CPDH respecte bien le cadre programmatique et les priorités de la phase III de l'INDH et sont recentrés sur les aspects immatériels.

A. Concepts PPDH:

Ils sont définis succinctement ci-après selon la liste, **jointe en annexe**, inventoriant les dimensions, les problématiques et les freins au développement humain.

- **Dimension**: la composante ou l'axe du développement humain inscrits dans le cadre des programmes de la phase III de l'INDH;
- **Problématique**: la priorité qui est ciblée par une dimension (composante ou axe des programmes de l'INDH) donnée du développement;
- **Frein:** le problème spécifique ciblé par un projet pour améliorer la situation d'un territoire sur la problématique indiquée.

Les freins identifiés dans le cadre du PPDH peuvent être de 4 types comme déclinés comme suit :

- o <u>Disponibilité de l'offre de services publics</u>: la disponibilité d'un service ou d'un équipement public correspond à la fois à sa présence physique dans un territoire donné et à sa capacité à prendre en charge la population concernée dans ce territoire. A titre d'exemple: un projet de construction ou d'ajout de lits dans Dar Al Oumouma ciblera donc la disponibilité du service, alors que l'acquisition d'une ambulance ciblera son accessibilité.
- Qualité de l'offre de services publics: capacité d'un service ou d'un équipement public à satisfaire les besoins de la population auxquels il est conçu pour répondre. Les facteurs entrant en compte dans la qualité d'un service comprennent notamment la compétence du personnel, l'équipement disponible, le nombre de patients par personnel qualifié, etc.

- Accessibilité du service public : l'accessibilité d'un service ou d'un équipement public est la possibilité d'y accéder en termes de distance et de moyens de transport. Un projet d'acquisition d'ambulance ou de transport scolaire ciblera donc l'accessibilité de ces services, alors que la construction d'une maternité ou d'une UP ciblera leur disponibilité.
- <u>Comportement de la population ciblée</u>: les comportements de la population correspondent aux différentes croyances ou pratiques ayant un impact sur le développement humain (pratiques domestiques, refus de solliciter un service de santé, etc.). Une campagne de sensibilisation présentant les bénéfices de l'allaitement est une action qui cible par exemple les comportements.

Le détail de ces concepts du Développement humain introduits par cette phase III de l'INDH sont également annexés à ce document.

B. Contenu et durée du PPDH (cas de la période 2020-2022 et période 2021-2023)

En raison du niveau pas assez fiable des données collectées, la 1ère version du diagnostic participatif réalisée en 2019 n'a pas permis de mesurer systématiquement les besoins dans les Préfectures & Provinces, et donc de lier ces projets proposés à des indicateurs de développement.

Cependant, il a été décidé qu'un PPDH serait établi dès l'année 2020 afin que la planification préfectorale ou provinciale en matière de développement humain puisse adopter de manière progressive cette logique de justification rigoureuse et systématique.

A ce titre, le PPDH 2020-22 représente un premier test et une première expérimentation de cette nouvelle approche qui a pour vocation d'être enrichi et amélioré lors des années ultérieures. La version du PPDH qui a vocation à être pérennisé sera donc le PPDH 2021-23³.

Cette première version provisoire a permis toutefois de dresser une liste des projets menés et de s'assurer qu'ils s'inscrivent dans le cadre des programmes et les priorités de la phase III de l'INDH. De plus, cette version provisoire s'inscrit dans un processus itératif et servira de base à l'élaboration de la version améliorée du PPDH rendue possible par la fiabilisation du diagnostic participatif.

L'absence de données fiables et pertinentes, pour certaines provinces, a trois conséquences pour la première version du PPDH :

- Les DAS ne sont pas contraintes d'identifier un indicateur cible pour chaque projet planifié. Cet élément sera systématiquement demandé à partir de la deuxième version du PPDH.

13

³ Le PPDH « 2021-23 » sera la première version finalisée du dispositif et sera fondé sur les données collectées dans le cadre du diagnostic participatif 2020. Il rendra explicite l'indicateur de développement humain ciblé par chaque projet, afin de permettre aux provinces de prioriser les indicateurs les moins performants dans leurs territoires.

- Les DAS sont, cependant, encouragées à recenser et présenter les données fiables, issues du diagnostic participatif ou d'une autre source, ayant servi de base à la priorisation des besoins dans leur province. Cette habitude renforce la logique rigoureuse de justification des choix de programmation.
- Pour chaque projet, les DAS doivent préciser la dimension du développement humain dans laquelle s'inscrit le projet, les problématiques spécifiques visées et le frein au développement ciblé et qui demeure à relever par le projet retenu comme étant la réponse appropriée.

Ces éléments permettent d'expliciter les objectifs visés et les moyens employés par les préfectures et provinces. Ils fournissent également aux CRDH et à la CN-INDH des informations sur la répartition des ressources de l'INDH entre ses différentes priorités, pour chaque préfecture et province et sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le PPDH, en tant que document de planification triennale, dans sa version 2020-22 a recensé des projets à planifier pour les années qu'il couvre. Le niveau de détail des caractéristiques associées à chaque projet n'est pas le même selon l'année de planification du projet :

- **Année N (2020)**: les CPDH doivent localiser chaque projet planifié et fournir un ensemble détaillé des caractéristiques de ces projets.
- Années N+1 et N+2 (2021 et 2022): les CPDH doivent se circonscrire à des éléments sommaires et simplifiés en évaluant le nombre et le coût, à l'échelle de la préfecture/province, des projets planifiés chaque année, par : a) type de projet et b) dimension, problématiques et frein au développement ciblés.

Les informations pour l'année N dans le cadre du PPDH sont saisies et enregistrées dans le module dédié au système d'information INDH et, pour les projets validés en réunion de CPDH, sont incorporées au module de suivi de l'exécution des projets.

Dans le cadre de la planification triennale glissante, un PPDH sera élaboré chaque année. Un nouvel exercice d'élaboration du PPDH sera donc mené dans le courant de l'année 2020 pour recenser les projets couvrant la période 2021-23. De façon similaire au premier PPDH, ce deuxième PPDH et les suivants recenseront les projets en détail pour l'année N et fourniront un aperçu sommaire et moins détaillé des projets planifiés pour les années N+1 et N+2.

La deuxième itération du PPDH est fondée sur les données collectées dans le cadre du diagnostic participatif 2020 basé sur celles collectées par la base de données multisectorielle mentionnée auparavant. Les PPDH 2021-23 doivent expliciter le ou les indicateurs de développement humain ciblé(s) par chaque projet et permettent aux préfectures et provinces de cibler les indicateurs les moins performants.

Des retours d'expérience ont été collectés suite à la finalisation des PPDH 2020-22 pour informer le processus d'élaboration du PPDH 2021-2023.

C. Processus d'élaboration et de validation PPDH

Le diagramme ci-après illustre la procédure à instaurer pour pouvoir produire le document de planification PPDH dans les délais impartis avec la qualité requise. Il est à souligner que ce document a dorénavant une portée juridique, contractuelle et contraignante. Il sera de ce fait opposable à toutes les parties prenantes qui agissent dans le domaine du Développement Humain pour le respect de leurs engagements respectifs.



<u>Le processus d'élaboration du PPDH de l'année N</u> devrait être initié <u>à partir</u> <u>de fin mars de l'année N-1</u>, date d'arrêt des chiffres clés du diagnostic par les **DAS de concert avec les CLDH**, en se basant sur les données extraites de la base de données multisectorielles.

L'objectif étant de disposer d'une image arrêt à fin mars des besoins en matière de développement humain dans un territoire donné (niveau cercle) mais aussi des progrès réalisés par rapport à l'année précédente sur le même territoire.

<u>Durant le mois d'avril de l'année N-1</u>, des (ou une) réunions préparatoires sous la présidence de M. le Gouverneur d'une province donné ou son représentant avec la DAS et les chefs du CLDH qui relèvent de son commandement, doivent être tenues à l'effet d'arrêter les besoins prioritaires, grâce à l'appui de la plateforme d'aide à la décision, et de fixer le cadrage budgétaire par les axes ou composantes des programmes de l'INDH de l'année de planification.

Aussi, ces réunions préparatoires constituent une occasion pour arrêter leurs propositions de projets et ce dans la limite du cadrage budgétaire arrêté.

<u>Au mois du mai de l'année N-1</u>, les CPDH doivent tenir leurs réunions de validation des projets et d'affectation des crédits y afférents.

<u>Avant fin juin de l'année N-1</u>, le CRDH doit tenir une réunion de validation et de consolidation des PPDH des préfectures et provinces relevant de son commandement pour s'assurer de leur cohérence d'ensemble et de la justesse d'allocation des crédits en fonction des déficits socio-spatiales identifiés.

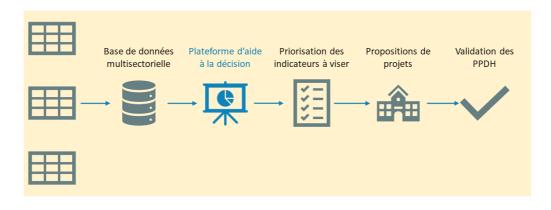
CADRAGE BUDGETAIRE

Sur la période 2021-2023, la Coordination Nationale de l'INDH mettra annuellement à la disposition de MM. les Walis et Gouverneurs une note de cadrage budgétaire précisant les modalités d'allocation des crédits par programme basées sur des critères qui tiennent compte des spécifiques de chaque programme, de ses objectifs, du ciblage et des caractéristiques propres aux territoires.

SYNTHESE

Les données collectées par le diagnostic sont rendues exploitables et utiles à travers la plateforme d'aide à la décision, en vue d'instruire une hiérarchisation par priorité qui détermine les projets à saisir dans les PPDH.

La figure ci-dessous résume le processus par lequel les PPDH sont produits à partir d'un système de données rigoureux : les données remontées dans le cadre du diagnostic sont agrégées dans une base de données multisectorielle, puis intégrées à la nouvelle plateforme d'aide à la décision. Sur la base de cette plateforme, les DAS pourront définir les indicateurs prioritaires sur leur territoire et ainsi sélectionner un ensemble de projets parmi les propositions formulées par les Comités Locaux de Développement Humain (CLDH). Enfin, les projets seront saisis dans le PPDH.



PROGRAMME 1 (SECTEURS : EDUCATION, SANTE) ET PROGRAMME 4

Dimension	Problématique	Frein
Santé mère et enfant	Consultations prénatales	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
		Comportements
	Accouchement en milieu surveillé	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
		Comportements
	Consultations post-natales	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
		Comportements
	Prise en charge des	Disponibilité
	nouveau-nés prématurés	Accessibilité
		Qualité
		Comportements
	Santé infantile	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
		Comportements
	Nutrition	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
		Comportements
Préscolaire	Scolarisation préscolaire	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
Accompagnement de la	Transport scolaire	Disponibilité
scolarité	Dar Talib(a)	Disponibilité
		Qualité
	Soutien scolaire	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
	Épanouissement	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité

PROGRAMME 1 (SECTEURS : ROUTE, EAU, ELECTRICITE)

	Dimension
Routes, pistes et ouvrages d'art	
Accès à l'eau potable	
Électrification rurale	

PROGRAMME 2

Dimension	Problématique	Frein
Assistance aux personnes âgées, malades ou à besoins spécifiques	Soutien aux personnes	Disponibilité
	âgées démunies	Accessibilité
		Qualité
	Soutien aux personnes	Disponibilité
	souffrant d'un handicap sans ressources	Accessibilité
		Qualité
	Soutien aux personnes	Disponibilité
	aliénées sans abris	Accessibilité
		Qualité
	Soutien aux personnes	Disponibilité
	hémodialysés sans ressources	Accessibilité
		Qualité
	Soutien aux malades atteints du SIDA sans ressources	Disponibilité
		Accessibilité
		Qualité
Réinsertion socio- économique	Soutien aux femmes en situation de grande précarité	
	Soutien aux ex-détenus sans ressources	-
	Soutien aux mendiants et vagabonds	-
	Soutien aux toxicomanes sans ressources	-
Protection de l'enfance et	Soutien aux enfants	Disponibilité
de la jeunesse	abandonnés	Accessibilité
		Qualité
	Soutien aux enfants en situation de rue et jeunes sans abris	Disponibilité
		Accessibilité
	JUI 13 UDI 13	Qualité

PROGRAMME 3

Dimension	Problématique	Frein	
Développement économique local	Amélioration de la connaissance du tissu économique local Amélioration du revenu Renforcement des chaînes de valeur	-	
Inclusion économique des jeunes	Renforcement de l'employabilité	•	
	Développement de l'accès à l'information		
	Soutien à l'entreprenariat	•	